

DEPARTEMENT DE L'OISE
Commune de BEURAINS-LES-NOYON
Canton de NOYON
Arrondissement de COMPIEGNE

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS RELATIFS
AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN CONSECUTIFS AU RETRAIT
ET AU GONFLEMENT DES ARGILES SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE BEURAINS-LES-NOYON**

ENQUETE PUBLIQUE
du 30 janvier 2014 au 28 février 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1- GENERALITES..... | 2 |
| 1.1 Objet de l'enquête..... | 2 |
| 1.2. Cadre juridique..... | 2 |
| 1.3. Nature et caractéristique du projet..... | 2 |
| 1.4. Composition du dossier..... | 3 |
| | |
| 2- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE..... | 3 |
| 2.1 Désignation du commissaire-enquêteur..... | 3 |
| 2.2 Modalités de l'enquête publique..... | 4 |
| 2.3 Les réunions préparatoires..... | 4 |
| 2.4 La consultation des personnes et organismes associés (POA)..... | 5 |
| 2.5 Information du public..... | 5 |
| 2.6 Information du Commissaire enquêteur..... | 6 |
| 2.7 Déroulement des permanences..... | 6 |
| 2.8 Climat de l'enquête et incidents relevés au cours de l'enquête publique..... | 7 |
| 2.9 Clôture de l'enquête, transfert du dossier et du registre..... | 7 |
| | |
| 3- ANALYSE DES OBSERVATIONS..... | 7 |
| 3.1 Relation comptable des observations..... | 7 |
| 3.2 Les observations du registre d'enquête..... | 7 |
| 3.3 Le procès-verbal (voir annexe 4)..... | 8 |
| 3.5 Commentaires du commissaire-enquêteur..... | 8 |
| | |
| CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR..... | 10 |
| | |
| ANNEXES..... | 11 |

LE RAPPORT

1- GENERALITES

1.1 Objet de l'enquête

Le Préfet de l'Oise a prescrit le projet de plan de prévention des risques naturels relatifs aux mouvements de terrains différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire de la commune de BEURAINS-LES-NOYON.

1.2. Cadre juridique

- Procédure d'enquête publique :
 - Loi L 123-1 à L123-19 et 123-1 à R 123-6
 - Arrêté préfectoral du 09 janvier 2014 ordonnant cette enquête publique (**voir annexe 1**).
 - Désignation du commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif du 10 décembre 2013

- Pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements
Décret n° 2004-374

- Projet de PPRN :
 - Code de l'environnement, notamment les articles relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles : L.562-1 à L.562-9 et R562-1 à 562-10-2
 - Arrêté préfectoral du 01 décembre 2011 prescrivant l'établissement de ce PPRN.

1.3. Nature et caractéristique du projet

Les phénomènes de retrait et gonflement des sols argileux ont été identifiés lors de la sécheresse de l'été 1976. En 2009, le BRGM, a repéré et classé selon leur degré d'aléa, les secteurs des formations argilo-marneuses du département de l'Oise. Ceci s'est traduit par des cartes départementales issues du croisement de données géologiques, minéralogiques et géotechniques. Les zones les plus fortement concernées se situent essentiellement dans le quart nord-est de ce département, là où se trouve la commune de BEURAINS-LES-NOYON. D'après l'INSEE, cette dernière comptait 296 habitants en 2011. Plus de 70% du bâti existant est exposé à un risque fort de retrait et gonflement des argiles. D'où le choix du maire de considérer toute la zone urbanisée, soumise à l'aléa fort retrait-gonflement des argiles. A noter qu'à ce jour cette commune est une des 12 communes de l'Oise non couvertes par un document d'urbanisme.

1.4. Composition du dossier

Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces suivantes :

1) Un projet de notes de présentation

Dont voici le sommaire :

- 1. Introduction
- 2. Présentation de la zone étudiée
- 3. Description des phénomènes et de leurs conséquences
- 4. Sinistres observés
- 5. Méthodologie d'élaboration de la carte de l'aléa retrait-gonflement
- 6. Elaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles sur BEAURAINS-LES-NOYON
- 7. Dispositions constructives préventives
- Annexes

2) Un projet de zonage réglementaire

Il s'agit d'un plan de l'ensemble du territoire communal où figure chaque bâtiment.

3) Un projet de règlement

Dont voici le sommaire :

- Titre 1- Disposition générale
- Titre II- Réglementation des projets nouveaux
- Titre III - Mesures applicables aux biens et activités existants
- Titre IV- Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde

4) Un registre d'enquête publique (voir annexe 6)

Chaque page de ce registre a été numérotée et paraphée par le commissaire enquêteur.

2- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

2.1 Désignation du commissaire-enquêteur

Madame Danièle BAZIN, Commissaire enquêteur, a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal administratif le 10 décembre 2013, décision reprise dans l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2014.

Madame Sylviane BRUNEL a été désignée en tant que Commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal administratif le 10 décembre 2013, décision reprise dans l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2014.

2.2 Modalités de l'enquête publique

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, ont été mis à la disposition du public à la mairie de BEURAINS-LES-NOYONS du Jeudi 30 janvier 2014 (début de l'enquête) à 9h30 jusqu'au vendredi 28 février 2014 à 17h (clôture de l'enquête).

- o aux heures d'ouverture habituelles de la mairie
 - les lundis de 16h30 à 18h30
 - les jeudis de 18h30 à 19h

- o pendant les permanences du Commissaire Enquêteur les :
 - jeudi 30 janvier 2014 de 9h30 à 12h30
 - samedi 8 février 2014 de 9h 30 à 12h30 h
 - Vendredi 28 février 2014 de 14h00 à 17h00

2.3 Les réunions préparatoires

Tout au long de la procédure, les personnes et organismes associés (POA) sont :

- La commune de BEURAINS-LES-NOYON,
- Le président de la communauté de communes du Pays noyonnais,
- Le président du Conseil général de l'Oise.

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu :

Le 3 novembre 2011, à la sous-préfecture de COMPIEGNE, l'aléa retrait-gonflement et la démarche d'élaboration de ce PPRN ont été présentés, il a été rappelé que dès la signature de la prescription de ce PPR :

- la commune de BUSSY figurera dans la liste annuelle des communes soumises à des risques et apparaîtra donc dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).
- il sera nécessaire d'appliquer l'Information des Acquéreurs et des Locataires de biens immobiliers (IAL).
- le maire disposera de 2 ans pour élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le 5 avril 2012, le projet de questionnaires à destination des habitants ainsi que le principe d'une réunion publique ont été présentés à M. le Maire de BEURAINS-LES-NOYON et à son adjoint, à la Mairie.

Le 11 octobre 2012, l'historique de ce PPRN et de son futur règlement, a été présenté ainsi que le rendu des questionnaires.

Le 11 juillet 2013, il a été rappelé le contenu des différentes réunions, les documents ont été détaillés et le calendrier de la procédure présentée. Il est

précisé que tout le territoire communal est concerné et qu'il faudra réaliser et appliquer des études géotechniques pour les nouveaux projets de construction. Pour les maisons individuelles existantes il faudra prévoir une collecte et une évacuation des eaux pluviales appropriées et prendre en compte les prescriptions prévues dans le règlement.

2.4 La consultation des personnes et organismes associés (POA)

Avant l'enquête publique et en application de l'article R 562-7 du Code de l'Environnement, du 28 août au 28 octobre 2013, ce projet de PPRN a été soumis pour avis aux POA ainsi qu'à la Chambre d'Agriculture et au centre national de la propriété forestière.

Le conseil municipal de la commune a donné un avis favorable à l'unanimité lors de la délibération du 12 septembre 2013.

N'ayant pas émis d'avis dans les 2 mois à compter de la saisine le Conseil général de l'Oise et la communauté de commune du Pays noyonnais ont donc été réputés favorables conformément à l'article R 562-7 du code de l'environnement.

Le 23 octobre 2013, la Chambre d'Agriculture de l'Oise, a émis un avis favorable avec réserve au sujet du projet de règlement. Elle demande de ne pas se référer à l'article 1 (Champ d'application) du chapitre I (Dispositions générales) du projet concernant les études géotechniques nécessaires pour garantir la stabilité des terrains. La Chambre d'Agriculture demande par contre d'appliquer les mesures prescrites dans les alinéas 1 et 2 de l'article 2-2 du chapitre II concernant les dispositions relatives à l'environnement immédiat des projets de bâtiments.

2.5 Information du public

Les modalités et les conditions de réalisation de l'information du public ont répondues à l'arrêté préfectoral de prescription du 01 décembre 2011.

- Le 26 juin 2012, une réunion publique a été organisée à la mairie de BEURAINS-LES-NOYON pour expliquer la démarche d'élaboration du PPR aux habitants. Très peu de personnes y ont participées.
- 130 questionnaires qui devaient être retournés pour le 20 juillet 2012 ont été distribués aux habitants de la commune. Sur les 18 retours (soit 13,85% de réponses), seuls 8 signalent des dégâts aux habitations ou aux aménagements extérieurs. Une cartographie des réponses a été établie à partir de ces résultats.
- Les affiches de l'arrêté municipal prescrivant l'enquête étaient conformes à l'article R.123-9 et R.123-11 du code de l'environnement.

Elles ont été apposées du 15 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus, jour de clôture de l'enquête, aux lieux d'affichage suivant :

- Locaux de la mairie (à l'étage)
 - Locaux de la salle communale (au rez-de-chaussée)
 - Dans le cadre extérieur de la Mairie rue de l'église
 - Dans le cadre extérieur situé au N° 300 du Bas Beaucoins
- Selon l'article R123-11, la tenue de cette enquête a été publiée par les soins du préfet dans deux journaux (**voir annexe 2**):
- Le Parisien du mercredi 15 janvier 2014
 - Le Courrier Picard du lundi 15 janvier 2014
 - Le Courrier Picard du lundi 3 février 2014
 - Le Parisien du mardi 4 février 2014
- Les règles de l'affichage ont bien été respectées mais pour des problèmes de distribution de courrier, le maire n'avait pas reçu à temps les affiches correspondant aux normes de l'arrêté du 24 avril 2012. Il s'est empressé de photocopier en A5 l'avis d'enquête et de le distribuer dans toutes les boites aux lettres de sa commune. Dès le lendemain, les affiches aux normes, récupérées à la poste de Noyon étaient mises en place.

2.6 Information du Commissaire enquêteur

Le 21 janvier 2014, le commissaire enquêteur s'est vu confié, au siège de la DDT, à Beauvais, tous les documents concernant cette enquête publique.

Le 27 janvier 2014, une première rencontre a eu lieu, à la Mairie de BEAURAINS-LES-NOYON, en présence du maire, M. Daniel HARDIER et de Mme Sylviane BRUNEL commissaire enquêteur suppléant. Après avoir fait le point sur cette enquête, il a été procédé à l'organisation des permanences prévues à la Mairie de BEAURAINS-LES-NOYON. Ce même jour le commissaire enquêteur et sa suppléante ont visité le village.

2.7 Déroulement des permanences

Les permanences du commissaire-enquêteur ont été clairement annoncées et toute personne pouvait avoir accès au dossier et formuler des informations et des réclamations.

Peu de personnes se sont manifestées au cours de cette enquête, malgré les efforts et la rigueur dont a fait preuve la commune en matière d'information de la population.

2.8 Climat de l'enquête et incidents relevés au cours de l'enquête publique

Le Maire et son adjoint ont été attentifs au bon déroulement de l'enquête et le peu de personnes qui se sont présentées ont paru conscientes de son intérêt.

2.9 Clôture de l'enquête, transfert du dossier et du registre

L'enquête publique a été clôturée le vendredi 28 février 2014 à 17h00. Le commissaire-enquêteur a récupéré le dossier et le registre d'enquête.

3- ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1 Relation comptable des observations

| DATES DES PERMANENCE | NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES |
|----------------------|-------------------------------|
| 30 janvier 2014 | zéro |
| 08 février 2014 | une |
| 28 février 2014 | Un couple |

3.2 Les observations du registre d'enquête

➤ *Première permanence le jeudi 30 janvier 2014*

Aucune personne ne s'est présentée.

➤ *Deuxième permanence, le samedi 15 février 2014*

M. LABARRE Roger a pris connaissance du projet. Il précise que son habitation construite à BEAURAINS-LES-NOYON en 1923 sur de l'argile, a subi de nombreux dommages qui ont été réparés au fur et à mesure. Actuellement la véranda qui date de 1985 se désolidarise de l'habitation.

➤ *Troisième permanence, le vendredi 28 février 2014.*

M. et Mme HANQUART ont parcouru le projet de note de présentation. Leur habitation construite en 2002 n'a, à ce jour, subi aucun dommage.

3.3 Le procès-verbal (voir annexe 4)

Il a été déposé le mardi 4 mars 2014 en main propre à la direction départementale des territoires de l'Oise, service de l'aménagement de l'urbanisme et de l'énergie.

3.4 Le procès-verbal en réponse (voir annexes 5)

Les observations en réponse de la DDT me sont parvenues le mardi 18 mars 2014.

Elles signalent que dans le cadre du PPR, la DDT ne pouvait que prendre note des remarques de M. LABARRE et qu'elle avait retourné en temps utile au BRGM le questionnaire que ce dernier lui avait transmis...

3.5 Commentaires du commissaire-enquêteur

➤ Constatations générales

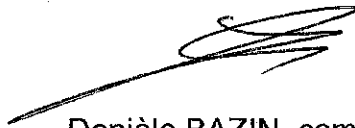
- En matière d'information du public, les obligations légales ont bien été respectées, en particulier l'affichage et la publication dans 2 journaux.
- De plus, l'affiche en format A5 qui concernait cette enquête publique a été distribuée dans chaque boîte aux lettres de la commune.
- Les permanences se sont déroulées aux lieux, dates et horaires indiqués.
- La durée réglementaire de l'enquête permettait à tout un chacun de prendre pleinement connaissance du projet pendant les permanences du commissaire enquêteur et les ouvertures de la mairie.
- Malgré tous ces efforts en matière d'information, on peut regretter que la réunion publique du 26 juin 2012 à la mairie ait mobilisé très peu de personnes et que seuls trois habitants de la commune se soient présentés aux permanences de cette enquête publique.
- On peut regretter le peu d'intérêt porté par la population à ce risque maîtrisable à condition d'être anticipé.
- Il faut noter l'intérêt du dossier d'enquête tant sur le plan scientifique que technique : chacun pouvait y trouver matière à réflexion et conseils, la plus part de bons sens.
- Actuellement, ne faut-il pas insister auprès de la population sur le fait que certains facteurs météorologiques (température, précipitations..) influant sur les changements climatiques risquent d'amplifier les conséquences néfastes sur les constructions.

➤ **Les observations et réclamations du public**

Aucune remarque particulière n'a été formulée à l'exception de celles de M. LABARRE particulièrement concerné depuis de nombreuses années par ces problèmes en relation direct avec le gonflement et le retrait des argiles.

➤ **Consultation des personnes et organismes associés (POA)**

Tous ont émis un avis favorable. Seule la Chambre d'Agriculture a émis des réserves concernant les bâtiments agricoles, ces réserves ont été prises en compte dans le règlement.



Danièle BAZIN, commissaire enquêteur

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

➤ **Constatations générales :**

- Les obligations légales ont bien été respectées.
- Les permanences se sont déroulées aux lieux, dates et horaires indiqués.
- La durée de l'enquête a permis à chacun de prendre pleinement connaissance du projet au cours des permanences du commissaire enquêteur et des ouvertures de la mairie.
- Toutes les personnes qui le souhaitaient ont été entendues.
- Aucun courrier n'est parvenu au commissaire enquêteur pendant l'enquête publique.

➤ **Consultation des personnes et organismes associés (POA)**

Tous ont émis un avis favorable. Seule la Chambre d'agriculture a émis des réserves concernant les bâtiments agricoles, ces réserves ont été prises en compte dans le règlement.

➤ **Les observations et réclamations du public**


Il n'y a eu aucune remarque négative de la part des deux personnes qui se sont manifestées au cours de cette enquête.

Ce projet répond bien à la nécessité d'informer la population et de réduire les conséquences sur le bâti existant et à venir de la commune de BEURAINS-LES-NOYON.

En conséquence,

J'EMETS UN AVIS FAVORABLE AU PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS RELATIFS AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN CONSECUTIFS AU RETRAI ET AU GONFLEMENT DES ARGILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BEURAINS-LES-NOYON.

Clos ce rapport à Amiens le 24 mars 2014.



Le commissaire-enquêteur

Danièle BAZIN

ANNEXES

1. Copie de l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2014
2. Les photocopies des annonces parus dans le Parisien et le Courrier Picard
3. Le procès-verbal de synthèse
4. Le procès-verbal en réponse
5. Le registre d'enquête publique



Liberté - Egalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des Territoires de l'Oise

Service de l'Aménagement,
de l'Urbanisme et de l'Energie

Arrêté préfectoral ordonnant le déroulement d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Beaurains les Noyon

**Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.562-1 à L.562-9 et R562-1 à R562-10-2 relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L 123-1 à L 123-19 et 123-1 à R 123-6 définissant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2011 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Beaurains les Noyon.

Vu la décision du 10 décembre 2013 du président du tribunal administratif d'Amiens portant désignation d'un commissaire-enquêteur et de son suppléant.

Vu la consultation des autorités délibérantes qui s'est déroulée à partir du 28 août 2013 conformément à l'article R 562-7 du code de l'environnement ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Beaurains les Noyon en date du 12 septembre 2013.

Vu l'absence de délibération de la communauté de communes du Pays Noyonnais, leur avis est réputé favorable.

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 25 octobre 2013.

Considérant la nécessité de mettre le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Beaurains les Noyon à l'enquête publique.

Sur proposition du Directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique, relative au projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Beaurains les Noyon, du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune de Beaurains les Noyon.

Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative au projet susvisé.

ARTICLE 2 : Conformément à la décision du président du Tribunal Administratif d'Amiens, Mme Danièle BAZIN est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Mme Sylviane BRUNEL en qualité de commissaire enquêteur suppléante pour mener l'enquête susvisée.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public selon les dates et heures indiquées ci-dessous :

Mairie de Beaurains les Noyon

- Jeudi 30 janvier 2014 de 9 h 30 à 12 h 30 (début enquête publique)
- Samedi 8 février 2014 de 9 h 30 à 12 h 30
- Vendredi 28 février 2014 de 14 h 00 à 17 h 00 (clôture de l'enquête publique)

ARTICLE 3 : Le dossier relatif à l'enquête prescrite à l'article 1er sera tenu à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus en mairie de Beaurains les Noyon.

Pendant la durée de cette enquête, seront mis à la disposition du public, un dossier du projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Beaurains les Noyon, (composé d'une note de présentation d'un règlement et d'un zonage réglementaire) ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sur lequel le public pourra formuler ses observations susvisées aux heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra également adresser toute correspondance en mairie de Beaurains les Noyon à l'attention de Mme Danièle BAZIN, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Les avis recueillis lors de la présente enquête devront être consignés ou annexés au registre d'enquête dans les conditions décrites à l'article R 123-13 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 : L'avis au public sera affiché dans la commune de Beaurains les Noyon et dans les locaux de la communauté de communes du Pays Noyonnais, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 15 janvier 2014 au 28 février 2014. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire de la commune précitée et le président de la communauté de communes concernées par le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles.

Le même avis sera publié par les soins du préfet, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux diffusés dans le département concerné.

ARTICLE 5 : Le commissaire-enquêteur peut, s'il estime que l'importance ou la nature de l'opération ou les conditions de déroulement de l'enquête publique le rendent nécessaire, organiser une réunion publique.

A l'issue de cette réunion publique, un rapport sera alors établi par le commissaire-enquêteur et sera annexé au rapport de fin d'enquête.

ARTICLE 6 : Conformément aux dispositions en vigueur, le commissaire-enquêteur peut, par décision motivée, décider la prolongation de l'enquête. Cette mesure doit être notifiée au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête au préfet qui la fait porter à la connaissance du public.

ARTICLE 7 : Au cours de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter.

ARTICLE 8 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur.

ARTICLE 9 : Le commissaire-enquêteur examine les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter.

Le commissaire-enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête publique et examine les observations recueillies. Il consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

Il transmet au Préfet le dossier de l'enquête avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif d'Amiens.

ARTICLE 10 : conformément à l'article R 123-18 du code l'environnement le commissaire-enquêteur rencontre dans la huitaine, le responsable du projet, et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

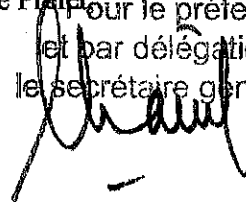
ARTICLE 11 : Dès leur réception, une copie du rapport et des conclusions est transmise à la commune de Beaurains les Noyon pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès de la direction départementale des Territoires – service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie – bureau des Risques, Paysages et Eolien – 40 rue Jean Racine – BP 20317 - 60021 BEAUVAIS Cedex, et à la mairie de Beaurains les Noyon.

ARTICLE 12 : Le préfet de l'Oise, le président de la communauté de communes du Pays Noyonnais, le maire de Beaurains les Noyon, le commissaire-enquêteur et son suppléant, le directeur départemental des Territoires de l'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEAUVAIS, le 20 JAN. 2014

Le Préfet
pour le préfet
et par délégation
le secrétaire général



Liste des destinataires concernés par l'arrêté d'enquête publique relative
au plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au
retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Beaurains les Noyon

Monsieur le président du tribunal administratif d'Amiens

Monsieur le sous-préfet de Compiègne

Monsieur le maire de Beaurains les Noyon

Monsieur le directeur départemental des territoires – SAUE

Monsieur le président de la Communauté de communes du Pays Noyonnais

Madame Danièle BAZIN commissaire-enquêteur titulaire
22 boulevard de Pont Noyelles – 80090 AMIENS

Madame Sylviane BRUNEL, commissaire-enquêteur suppléante
Batiment A – Appartement 8 - 20 rue Dortmund – 80090 AMIENS

Vu pour être annexé à l'arrêté du

not habilité pour l'année 2014 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements - 77 (5,12 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,14 €) - 92 (5,09 €) - 93 (5,19 €) - 94 (5,49 €) - 95 (5,24 €) tarif HT à la ligne définis par l'arrêté du préfet de la Seine-et-Marne et la Communauté de l'Orléans de décembre 2013

és publics
as annonces sur
hespartier.fr

ution



POUVOIR
ET POINT(S) DE

E CREIL

terrand, B.P. 76, à
n-Claude-Villain -
109 Creil Cedex,
9 00,
0 02,
4 : Adresse
adjudicateur :

acheteur (URL) :
tlic.com
R ADJUDICATEUR
ne autre autorité
ile, y compris leurs

ES
JET DU MARCHÉ

au marché :
ments de travail et
rojection individuelle
t lieu d'exécution,
de prestation l

d'exécution des
on des fournitures

du Port, 60100 Creil

accord-cadre ou le
illon dynamique : la
accord-cadre

incte du marché ou
des acquisitions :
ements de travail et
rojection individuelle.
DPV (vocabulaire
marchés publics) :

13000, 16230000,

par l'accord sur les
(AMF) ; Ou
nale du ou des
00 euros Hors TVA

OCEDURE
re : Ouverte
tution : Offre
la plus avantageuse
ion :
quipements fournis.

ou port des opi.

entreprise en matière
durable. Pondération :

é
NTS D'ORDRE

antérieurs(e)
ême marché ; Avis
) ;
42 du 14/09/2013

ATTRIBUTION DU

1044 - Lot n°1 -
ils de travail
marché à bons de
un montant minimum
10 euros (H.T.) et un
n annuel de 21 000

on du marché : 26

requis : 4
ce de l'opérateur
quel le marché a été

SAFIA, 4, rue
Bois Rigault Nord -

LE VIEIL Cedex
Estimation initiale du montant du
euros Hors TVA
ale du marché : 168
VA

ontant annuel ou
nre d'années : 4
s susceptible d'être

3/045 - Lot n°2 -
ures de sécurité
marché à bons de
un montant minimum
1 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché :
26 décembre 2013
Nombre d'offres reçues : 7
Nom et adresse de l'opérateur
économique auquel le marché a été
attribué :

SOCIÉTÉ NOYER SAFIA, 4, rue
Calmette - ZA du Bois Rigault Nord -
CS50017, F-
62881 VENDIN LE VIEIL Cedex

Estimation initiale du montant du
marché : 19 001,85 euros Hors TVA
Valeur totale finale du marché : 76
007,40 euros Hors TVA

En cas de montant annuel ou
mensuel : le nombre d'années : 4
Le marché est susceptible d'être
sous-traité : non

Marché n°2013/046 - Lot n°3 Intitulé :
équipements de protection
individuelle

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un montant minimum
annuel de 7 000
euros (H.T.) et un montant maximum
annuel de 15 000 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché :
26 décembre 2013
Nombre d'offres reçues : 4

Nom et adresse de l'opérateur
économique auquel le marché a été
attribué :

SOCIÉTÉ NOYER SAFIA, 4, rue
Calmette - ZA du Bois Rigault Nord -
CS50017, F-
62881 VENDIN LE VIEIL Cedex

Estimation initiale du montant du
marché : 12 321,2 euros Hors TVA
Valeur totale finale du marché :
49 204,8 euros Hors TVA

En cas de montant annuel ou
mensuel : le nombre d'années : 4
Le marché est susceptible d'être
sous-traité : non

Marché n°2013/047 - Lot n°4 Intitulé :
Vêtements de froid (parkas et
blousons)

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un montant minimum
annuel de 2 500
euros (H.T.) et un montant maximum
annuel de 15 000 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché :
26 décembre 2013
Nombre d'offres reçues : 4

Nom et adresse de l'opérateur
économique auquel le marché a été
attribué :

SOCIÉTÉ NOYER SAFIA, 4, rue
Calmette - ZA du Bois Rigault Nord -
CS50017, F-
62881 VENDIN LE VIEIL Cedex

Estimation initiale du montant du
marché : 22 893,1 euros Hors TVA
Valeur totale finale du marché : 91
572,4 euros Hors TVA

En cas de montant annuel ou
mensuel : le nombre d'années : 4
Le marché est susceptible d'être
sous-traité : non

Marché n°2019/046 - Lot n°8 Intitulé :
Vêtements de sport

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un montant minimum
annuel de 3 000
euros (H.T.) et un montant maximum
annuel de 7 500 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché :
26 décembre 2013
Nombre d'offres reçues : 1

Nom et adresse de l'opérateur
économique auquel le marché a été
attribué :

Société PSP - POKEE SPORT
PUBLICITE, Technopole de la Loue - rue
de Pasquis, F-
03100 MONTLUÇON

Estimation initiale du montant du
marché : 2 858 euros Hors TVA
Valeur totale finale du marché : 11
432 euros Hors TVA

En cas de montant annuel ou
mensuel : le nombre d'années : 4
Le marché est susceptible d'être
sous-traité : non

Marché n°2013/049 - Lot n°8 Intitulé :
Vêtements de piscine

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un montant minimum
annuel de 2 000
euros (H.T.) et un montant maximum
annuel de 6 000 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché :
26 décembre 2013
Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse de l'opérateur
économique auquel le marché a été
attribué :

Société PSP - POKEE SPORT
PUBLICITE, Technopole de la Loue - rue
de Pasquis, F-
03100 MONTLUÇON

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un montant minimum
annuel de 7 000
euros (H.T.) et un montant maximum
annuel de 14 000 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché :
26 décembre 2013
Nombre d'offres reçues : 1

Nom et adresse de l'opérateur
économique auquel le marché a été
attribué :

Société GK PROFESSIONAL, 29-31 rue
Etienne Maréy, F-75020 PARIS

Estimation initiale du montant du
marché : 9 210 euros Hors TVA
Valeur totale finale du marché :
36 840 euros Hors TVA

En cas de montant annuel ou
mensuel : le nombre d'années : 4
Le marché est susceptible d'être
sous-traité : non

Marché n°2013/051 - Lot n°8 Intitulé :
Vêtements du service entretien

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un montant minimum
annuel de 9 000 euros (H.T.) et un
montant maximum annuel de
15 000 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché :
26 décembre 2013
Nombre d'offres reçues : 4

Nom et adresse de l'opérateur
économique auquel le marché a été
attribué :

Société NOYER SAFIA, 4, rue Calmette
- ZA du Bois Rigault Nord - CS50017,
F-62881

VENDIN LE VIEIL Cedex
Estimation initiale du montant du
marché : 13 354 euros Hors TVA
Valeur totale finale du marché : 53
418 euros Hors TVA

En cas de montant annuel ou
mensuel : le nombre d'années : 4
Le marché est susceptible d'être
sous-traité : non

Marché n°2013/052 - Lot n°9 Intitulé :
Bouchons d'oreilles moulés

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un montant minimum
annuel de 500 euros (H.T.) et un montant
maximum annuel de 3 000 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché : 6
janvier 2014
Nombre d'offres reçues : 5

Nom et adresse de l'opérateur
économique auquel le marché a été
attribué :

Société LABORATOIRE COTRAL, ZA
Charles Tellier - Rue des Léopards - B.P.
100, F-14110 CONDE SUR NOIREAU

Estimation initiale du montant du
marché : 2 272,6 euros Hors TVA
Valeur totale finale du marché : 9
090,4 euros Hors TVA

En cas de montant annuel ou
mensuel : le nombre d'années : 4
Le marché est susceptible d'être
sous-traité : non

Marché n°2013/053 - Lot n°10 Intitulé :
Vêtements des services
culturels

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un montant minimum
annuel de 1 500
euros (H.T.) et un montant maximum
annuel de 4 000 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché : 26
décembre 2013
Nombre d'offres reçues : 3

Nom et adresse de l'opérateur
économique auquel le marché a été
attribué :

Société PSP - POKEE SPORT
PUBLICITE, Technopole de la Loue - rue
de Pasquis, F-
03100 MONTLUÇON

Estimation initiale du montant du
marché : 2 390 euros Hors TVA
Valeur totale finale du marché : 9 560
euros Hors TVA

En cas de montant annuel ou
mensuel : le nombre d'années : 4
Le marché est susceptible d'être
sous-traité : non

Marché n°2013/054 - Lot n°11 Intitulé :
Semelles pour chaussures
de sécurité

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un montant minimum
annuel de 500
euros (H.T.) et un montant maximum
annuel de 3 000 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché : 26
décembre 2013
Nombre d'offres reçues : 4

Intitulé : Vêtements Creil Bords de
l'Oise

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un montant minimum
annuel de 1 500
euros (H.T.) et un montant maximum
annuel de 6 000 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché : 26
décembre 2013
Nombre d'offres reçues : 4

Nom et adresse de l'opérateur
économique auquel le marché a été
attribué :

Société PSP - POKEE SPORT
PUBLICITE, Technopole de la Loue -
Rue de Pasquis,
F-03100 MONTLUÇON

Estimation initiale du montant du
marché : 2 830 euros Hors TVA
Valeur totale finale du marché :
11 320 euros Hors TVA

En cas de montant annuel ou
mensuel : le nombre d'années : 4
Le marché est susceptible d'être
sous-traité : non

Marché n°2013/056 - Lot n°13 Intitulé :
Vêtements service
prévention Médallion

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un montant minimum
annuel de 1 500 euros (H.T.) et un
montant maximum annuel de
3 000 euros (H.T.)

Date d'attribution du marché :
26 décembre 2013
Nombre d'offres reçues : 1

Nom et adresse de l'opérateur
économique auquel le marché a été
attribué :

Société PSP - POKEE SPORT
PUBLICITE, Technopole de la Loue -
Rue de Pasquis,
F-03100 MONTLUÇON

Estimation initiale du montant du
marché : 3 044 euros Hors TVA
Valeur totale finale du marché :
12 176 euros Hors TVA

En cas de montant annuel ou
mensuel : le nombre d'années : 4
Le marché est susceptible d'être
sous-traité : non

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS
COMPLÉMENTAIRES
INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES

Il s'agit d'un marché à bons de
commande avec un minimum et un
maximum par lot. Par conséquent les
montants indiqués sont ceux de
l'estimation globale et indicative tels
qu'ils résulte du détail estimatif
demandé dans les pièces du marché. Le
marché est conclu pour une période
initiale de 1 an du 01/01/2014 au
31/12/2014. Il peut être reconduit par
période successive de 1 an pour une
durée maximale de reconduction de 3
ans sans que ce délai ne puisse excéder
le 31 décembre 2017.

Références de l'avis initial paru au
BOAMP : Parution no178 B. annonce
no188 du 14
septembre 2013

Références de l'avis initial paru ou
Parisien : 13 septembre 2013

PROCÉDURES DE RECOURS
Instance chargée des procédures
de recours : Tribunal administratif, 14,
rue Lemaître - cs81114, F-80011
Amiens Cedex. E-mail : greffe.ta-
amiens@uradm.fr - Tél : (+33) 3 22 33
61 70. Adresse internet :
http://www.amiens.tribunat-
administratif.fr/ta-caa-
Fax (+33) 3 22 33 61 71

Service auprès duquel des
renseignements peuvent être
obtenus concernant l'introduction
des recours : Tribunal Administratif
désigné ci-dessus

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :
13 janvier 2014.

MAPA
+ de 90 000

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE

COMMUNE DE
BONNEUIL EN VALOIS

Mme Catherine GALEOTE - Maire
5 place de la mairie
60123 Bonneuil en Valois
Tél : 03 44 88 50 29
Fax : 03 44 88 19 07

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour
le compte d'autres pouvoirs
adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir
adjudicateur : Services généraux des
administrations publiques ;
L'avis implique un marché public

Objet : RESTAURATION PARTIELLE
EGLISE ST MARTIN

Nature du marché : Travaux
Type de Marché : Execution

Procédure : Procédure adaptée

La procédure d'achat du présent
avis est couverte par l'accord sur les
marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Prestation divisée
en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un
ou plusieurs lots.
Lot N° 1 - MACONNERIE PIERRE DE
TAILLE

Lot N° 2 - CHARPENTE

Lot N° 3 - COUVERTURE

Lot N° 4 - VITRAIL

Critères d'attribution : Offre
économiquement la plus avantageuse
appréciée en fonction des critères
énoncés dans le cahier des charges
(règlement de la consultation, lettre
d'invitation ou document descriptif).

Renseignements administratifs :
COMMUNE DE BONNEUIL EN VALOIS
5 place de la mairie
60123 Bonneuil en Valois
Tél : 03 44 88 50 29

Fax : 03 44 88 19 07
e-mail : secretaire@bonneuil93.fr

Renseignements techniques :
G. MOINEY P. LECLEROQ T. GAUDIG
T. GAUDIG
7 RUE DE MALTE
75011 PARIS

Tél : 01 40 21 36 39
Fax : 01 40 21 36 39
e-mail : gimirarchitectes@hotmail.fr

Remise des offres : 07/02/14 à 12h00
ou plus tard.
à l'adresse :
COMMUNE DE BONNEUIL EN VALOIS
5 place de la mairie
60123 Bonneuil en Valois

Langues pouvant être utilisées dans
l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Dépôt par porteur : oui

Envoi à la publication le : 10/01/14

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au
dossier et le guichet de dépôt sur
http://avisdemarches.leparisien.fr

Avis divers

COMMUNE DE BLACOURT

Droit de Prémption Urbain

Par délibération en date du 16 décembre
2013, le Conseil Municipal de Blacourt a
instauré un Droit de Prémption Urbain
(DPU) sur les zones U et AU du Plan
Local d'Urbanisme approuvé le 14 juin
2013.

Cette délibération est visible en mairie où
elle sera affichée pendant un mois

Actulegales.fr

La référence des annonces
légales d'entreprises



Enquête
publique

PREFECTURE DE L'OISE

Direction Départementale
des Territoires de l'Oise

Service de l'aménagement, de
l'urbanisme et de l'énergie

Bureau des risques, paysage
et éolien

Enquête publique portant sur le
projet de plan de prévention des
risques naturels relatifs aux
mouvements de terrain
différentiels consécutifs au retrait et
au gonflement des argiles sur
le territoire

COMMUNAL DE
BEAURAINS LES NOYON

Par arrêté préfectoral du 9 janvier 2014,
le Préfet de l'Oise, a ordonné le
déroulement d'une enquête publique sur
le projet de plan de prévention des
risques naturels relatifs aux mouvements
de terrain différentiels consécutifs au
retrait et au gonflement des argiles sur le
territoire communal de Beaurains les
Noyon.

L'avis est accessible du 30 janvier
2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du
dossier seront consultables en mairie de
Beaurains les Noyon, afin que chacun
puisse en prendre connaissance
pendant les heures d'ouverture des
bureaux.

Le public pourra formuler ses
observations sur le registre d'enquête
ouvert à cet effet en mairie de Beaurains
les Noyon. Toute correspondance pourra
être adressée à Madame
Danièle BAZIN, commissaire enquêteur
à la mairie de Beaurains les Noyon.

Cette-ci se tiendra à la disposition du
public, aux dates et heures suivantes, en
mairie de
Beaurains les Noyon :

- Jeudi 30 janvier 2014 de 9h30 à 12h30
- Samedi 8 février 2014 de 9h30 à
12h30
- Vendredi 28 février 2014 de 14h00 à
17h00

A l'issue de l'enquête, toute personne
pourra prendre connaissance du rapport
et des conclusions du commissaire
enquêteur, en mairie de Beaurains les
Noyon et à la direction départementale
des Territoires service de
l'Aménagement, de l'Urbanisme et de
l'Énergie bureau des Risques, Paysage
et Éolien.

Enquêtes publiques
Le Parisien est à votre service
Efficacité - Rapidité - Conseil - Proximité
Renseignements commerciaux : 01 40 10 51 51, e-mail : legales@annuairemedias.fr
ou sur leparisien.fr, rubrique Annonces

MERCREDI 15 JANVIER 2014 COURRIER PICARD

ESTRÉES-SAINT-DENIS

Le Seigneur a accueilli dans sa paix et sa lumière

Madame Monique BIGO-BERNARD
veuve d'Emmanuel BIGO

décédée à Compiègne, le 13 janvier 2014.

De la part de :

M. et Mme Luc BIGO-PERRIER,
Romain, François, Laure, Olivier,
M. et Mme Jean BIGO-DUBOURAIN,
Claire et Mathieu NISON
et Clémentine, Mathieu, Camille, Marie-Astrid,
M. Bertrand BIGO,
Mickaël et Véronique BIGO
et Baptiste, Hanna, Iléan, Jesselie, Paul-Emmanuel,
M. et Mme Benoît BIGO-BONNAILLE,
Pierre et Marie BIGO, Cécile, Julia, Simon,
Mlle Nicole BIGO,
ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants
Ses frères et sœurs
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Toute sa famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 17 janvier 2014, à 15 heures, en l'église Saint-Denis d'Estrées-Saint-Denis, sa paroisse, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière de ladite paroisse.

P.F. Delannet - 60130 Saint-Just-en-Chaussée ☎ 03.44.78.76.51

BLÉRANCOURT
VARENNES

Mélanie,
Jérémy,
Fanny,
Mathieu,
Lucie,
Laure,
ses enfants
Clara, Mégane et Shama, ses petites-filles

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Jean-Michel BOUCAUX

survenu à Chauny, le 12 janvier 2014, à l'âge de 53 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 17 janvier 2014, à 10 heures, en l'église de Varennes, où un registre à signatures recevra vos condoléances.

La crémation aura lieu ensuite dans l'intimité familiale. Les cendres de Monsieur BOUCAUX seront inhumées le samedi 18 janvier 2014, à 12 h 30, au cimetière de Varennes.

P.F.G. 60400 Noyon ☎ 03.44.44.00.47

RINÉCOURT-DRESLINCOURT

Jeanette et Lilian DUTECI,
Lionel et Nadine TASSAN,
ses enfants
Valérie et David, Rachelie, Lucie et Céline, Sandra et Fabien,
ses petits-enfants
Ses arrière-petits-enfants,
Toute la famille et ses amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Agnès TASSAN
née RATZER

survenue à Noyon, le 14 janvier 2014, à l'âge de 93 ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 17 janvier 2014, à 10 h 30, en l'église de Béhencourt, où l'on se réunira, suivies de l'inhumation au cimetière de la paroisse.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P.F. Langlois - Tracy-le-Mont - Coise-la-Motte ☎ 03.44.75.28.59

INFORMATION

Pour vos annonces « Nécrologie », merci d'envoyer vos éléments au Service Annonces Légales et Nécrologie du Courrier picard :

» par e-mail : annonces@courrierpicardpublicite.fr

» ou par fax : 0 820 12 60 02

0 825 12 60 02

ACCÈS GRATUIT 24h/24 et 7j/7
Du 9h à 12h et de 14h à 17h 30 en semaine

Courrier picard

NOYON

Alain et Nicole LACROIX,
Catherine LACROIX,
Laurent LACROIX,
ses enfants
Julien, Alexis et Doriane,
Sarah,
Damien et Justine,
ses petits-enfants
Et toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Ginette LACROIX
née CARTELLE

survenue à Noyon, le 14 janvier 2014, à l'âge de 85 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 17 janvier 2014, à 15 h 30, en la cathédrale Notre-Dame de Noyon, où un registre à signatures recevra vos condoléances.

L'inhumation aura lieu ensuite dans le caveau familial du cimetière de Noyon, rue de Lille.

Dans l'attente de ses funérailles, Madame LACROIX repose à la maison funéraire de Noyon, rue de Lille.

P.F.G. 60400 Noyon ☎ 03.44.44.00.47

REMERCIEMENTS

Remerciements

Ses enfants, ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Ses frères, sœur, beau-frère, belle-sœur,
Et toute la famille,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

Madame Jeanne FONTAINE

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leur présence, leurs envois de fleurs, plaques et leurs messages de condoléances, en particulier le cabinet d'infirmières Phung et sa homologue Marjorie.

P.F. Langlois - Coise-la-Motte - Tracy-le-Mont ☎ 03.44.85.71.46

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Avis administratifs

COMMUNE D'ERNEMONT-BOUVAVENT

Droit de préemption urbain

Par délibération en date du 12 avril 2013, le conseil municipal d'ERNEMONT-BOUVAVENT a institué un droit de préemption urbain (DPU) sur les zones U et AU du plan local d'urbanisme (PLU).

Par arrêté en date du 9 janvier 2014, le maire de GUSCARD a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme concerne la révision d'orientations d'aménagement dans le zone ZAUN dite du parc, et adaptations mineures au règlement (notamment des constructions, profondeur constructible, ...), la rectification de la limite entre les zones UBe et UAU (Tour de Ville), l'établissement d'un secteur UAR (sans compte des risques d'inondation).

Monsieur Francis MAMIRAY, retraité de la SNCF, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur (délégué par le Président du Tribunal Administratif d'AMIENS et Madame Catherine FLOUBERT, professeure de lettres classiques IEP, Commissaire-Enquêteur suppléant).

L'enquête se déroulera en mairie de GUSCARD du mardi 3 février au mardi 4 mars 2014 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

La Commission-Enquêteur recevra en mairie de GUSCARD le mardi 3 février 2014 de 14 heures à 16 heures, le samedi 15 février 2014 de 10 heures à 12 heures, le mercredi 26 février 2014 de 17 heures à 19 heures et le lundi 3 mars 2014 de 18 heures à 16 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et déposer ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie de GUSCARD ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur en mairie de GUSCARD.

Toute personne pourra, à sa demande et à son frais, obtenir communication du dossier d'enquête après la mise à disposition du présent avis.

Enquêtes publiques

Préfecture de l'Oise
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Oise
Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie
Bureau des Risques, Paysage et Éolien

Avis d'enquête publique

Par arrêté en date du 9 janvier 2014, le Préfet de l'Oise, a ordonné le déboulement d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à l'érosion et au gonflement des argiles sur le territoire communal de BEAURAIS LES NOYON.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BEAURAIS LES NOYON. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZZI, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BEAURAIS LES NOYON.

Cette enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier sont consultables en mairie de BEAURAIS LES NOYON, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BEAURAIS LES NOYON. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZZI, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BEAURAIS LES NOYON.

Cette enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier sont consultables en mairie de BUSSY, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BUSSY. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZZI, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BUSSY.

Cette enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier sont consultables en mairie de BUSSY, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BUSSY. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZZI, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BUSSY.

Cette enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier sont consultables en mairie de BUSSY, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BUSSY. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZZI, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BUSSY.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés en mairie de GUSCARD aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an.

La modification n° 3 du PLU, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le maire : Thibaut DELAUVENNE

COMMUNE DE RÉMÉRANGES

Enquête publique sur l'élaboration du PLU

Par arrêté en date du 7 janvier 2014, le maire de RÉMÉRANGES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme.

L'enquête se déroulera en mairie du 4 février 2014 au 7 mars 2014 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Monsieur BAY Régis domicilié à CATENOY (60400), 17, rue de Villers a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif.

Monsieur Paul LEGHIS domicilié à SAINT-PAUL (60500), 7, résidence Planchette a été nommé suppléant.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le 4 février 2014 de 8 heures à 10 heures, le 22 février 2014 de 10 heures à 12 heures et le 4 mars 2014 de 10 heures à 13 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et déposer ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adresser par écrit à M. BAY, commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif.

Le maire Hubert PROUTY

Préfecture de l'Oise
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Oise
Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie
Bureau des Risques, Paysage et Éolien

Enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à l'érosion et au gonflement des argiles sur le territoire communal de BEAURAIS LES NOYON

Par arrêté préfectoral du 9 janvier 2014, le Préfet de l'Oise, a ordonné le déboulement d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à l'érosion et au gonflement des argiles sur le territoire communal de BEAURAIS LES NOYON.

L'enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier sont consultables en mairie de BEAURAIS LES NOYON, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BEAURAIS LES NOYON. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZZI, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BEAURAIS LES NOYON.

Cette enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier sont consultables en mairie de BEAURAIS LES NOYON, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BEAURAIS LES NOYON. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZZI, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BEAURAIS LES NOYON.

Cette enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier sont consultables en mairie de BEAURAIS LES NOYON, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BEAURAIS LES NOYON. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZZI, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BEAURAIS LES NOYON.

Préfecture de l'Oise
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Oise
Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie
Bureau des Risques, Paysage et Éolien

Enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à l'érosion et au gonflement des argiles sur le territoire communal de BUSSY

Par arrêté préfectoral du 9 janvier 2014, le Préfet de l'Oise, a ordonné le déboulement d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à l'érosion et au gonflement des argiles sur le territoire communal de BUSSY.

L'enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier sont consultables en mairie de BUSSY, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BUSSY. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZZI, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BUSSY.

Cette enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier sont consultables en mairie de BUSSY, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BUSSY. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZZI, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BUSSY.

LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST

Madame Monique CARON, son épouse
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

Monsieur Pierre CARON

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leur présence, leurs envois de fleurs ou de messages de condoléances, ainsi que les membres des associations, des sociétés de classe, l'ensemble de la commune du Plessier-sur-Saint-Just et des taxis Baudin.

P.F Couton - Saint-Just-en-Chaussée 03.44.78.52.08

1238519900

CRÉPY-EN-VALOIS

Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Son frère, ses sœurs, son beau-frère, ses belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille.

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

Madame Liliane MARTIN
née FAUVEL

remercient le docteur Christophe PINILO, ainsi que toutes les personnes qui, par leur présence, leurs envois de messages ou de fleurs, se sont associées à leur deuil.

P.F Fontaine - 60320 Béthisy-Saint-Pierre 03.44.39.47.00

123849200

SAINT-LÉGER-AUX-BOIS

Ses enfants,
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Ses belles-sœurs, ses neveux et nièces,
Et toute la famille.

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

Monsieur Roger NANTON

remercient toutes les personnes, parents, amis et voisins, qui ont pris part à leur peine, par leur présence, leurs pensées, leurs envois de fleurs, plaques et messages de condoléances.

P.F Langlois - Tracy-le-Mont - Cuisse-la-Morte 03.44.75.28.59

123853400

LONQUÉVILLE-ANNEUL

Jackie et Agnès TASSIN,
Annick et Jean-Claude KERJEAN,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Toute la famille,

profondément touchés des marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

Monsieur Roger TASSIN

et dans l'impossibilité de pouvoir répondre individuellement à toutes les personnes qui, par leur présence, leurs envois de fleurs et de messages de condoléances, se sont associées à leur peine, de trouver ici, l'expression de leurs sentiments émus et reconnaissants.

P.F Girard Le choix funéraire - 40150 Thourotte 03.44.76.00.06

123847900

CAYEUX-SUR-MER

Toute la famille remercie les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Jenny NOVELLE

et celles qui lui ont témoigné des marques de sympathie.

P.F Delahaye - Cayeux-sur-Mer 03.22.26.11.11

123187400

BERTEAUCOURT-LÈS-THIENNES

Profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié témoignées lors des obsèques de

Madame Simone GASTON

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, toute la famille remercie sincèrement les personnes qui se sont associées à sa peine, par leur présence, leurs envois de fleurs et messages de condoléances.

123851700

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Avis administratifs



Préfecture de l'Oise
Direction Départementale des Territoires et de l'Énergie
Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE REMY

Il a été prescrit, par arrêté préfectoral du 27 janvier 2014, du 18 février 2014 au 17 mars 2014, la consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par la société COMPTONISE DE TRAVAUX INDUSTRIE...

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement à la mairie de Remy aux heures habituelles d'ouverture au public. Le public pourra formuler ses observations sur le registre avant à cet effet à la mairie de Remy ou adresser ses observations au Préfet de l'Oise par lettre (Direction Départementale des Territoires Services de l'eau, de l'environnement et de la santé, 11 rue de la République, 60100 Compiègne) ou par voie électronique (ddt-seed-cetse@oie.fr) en précisant dans l'objet du courrier « enregistrement-consultation publique - COMPTONISE DE TRAVAUX INDUSTRIE ».

A l'issue de la procédure, l'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au II de l'article L.512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

123849100

Enquêtes publiques



Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie
Bureau des risques, paysage et forêt

Enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de BUSSY.

Par arrêté préfectoral du 9 janvier 2014, le Préfet de l'Oise, a autorisé le déroulement d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de BUSSY.

L'enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus. Durant cette période, les pièces du dossier seront consultables en mairie de BUSSY, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BUSSY. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZIN, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BUSSY.

Cette enquête se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures suivantes, en mairie de BUSSY :
- Jeudi 30 janvier 2014 de 14 heures à 17 heures,
- Samedi 15 février 2014 de 9 h 30 à 12 h 30,
- Vendredi 28 février 2014 de 9 h 30 à 12 h 30.

A l'issue de la procédure, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, au mairie de BUSSY et à la direction départementale des Territoires - service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie - bureau des Risques, Paysage et Forêt.

123849000



Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie
Bureau des risques, paysage et forêt

Enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de BEAURAINS LES NOYON.

Par arrêté préfectoral du 9 janvier 2014, le Préfet de l'Oise, a autorisé le déroulement d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de BEAURAINS LES NOYON.

L'enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus. Durant cette période, les pièces du dossier seront consultables en mairie de BEAURAINS LES NOYON, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de BEAURAINS LES NOYON. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZIN, Commissaire-Enquêteur à la mairie de BEAURAINS LES NOYON.

Cette enquête se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures suivantes, en mairie de BEAURAINS LES NOYON :
- Jeudi 30 janvier 2014 de 9 h 30 à 12 h 30,
- Samedi 8 février 2014 de 9 h 30 à 12 h 30,
- Vendredi 28 février 2014 de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de la procédure, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, en mairie de BEAURAINS LES NOYON et à la direction départementale des Territoires - service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie - bureau des Risques, Paysage et Forêt.

123151900

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Vie juridique des sociétés
Créations/Constitutions

Aux termes d'un acte en date du 20/01/2014 à COMPIÈGNE, il a été constitué une société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros pour une durée de 99 ans sous la dénomination NUMERIS PROUDON dont le siège est 67, rue Saint-Joseph - 60200 COMPIÈGNE.

123271600

Annances civiles
Changement de nom

Madame Bouchara SQUAD épouse HENRY, 6 allée Cavalière, bâtiment C2, appartement 15 - 07070 PONT-SAINTE-MARIE et Monsieur Julien DELABRE, 4, rue Marcel Cadin, bâtiment F, appartement 4 - 60140 LAMCOURT, agissant en qualité de représentants légaux de Monsieur Ryan HENRY, né le 4 septembre 2010 à LREIL (018) et de Monsieur Romain HENRY, né le 27 mars 2010 à COMPIÈGNE (026), désignant tous deux à PONT-SAINTE-MARIE (60700), 6 allée Cavalière, bâtiment C2, appartement 105, disposent une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer au nom patronymique des enfants, Ryan et Romain, celui de DELABRE.

123274600

EMPLOI

Artisans

LES PARQUETS PICARDS
Pose, ponçage, vitrification tous types de parquets : collés, cloués, flottants.
Tél. 06.76.39.11.36.

MACADAM : allées, accès garage, voiries, parking, réseaux, bordures, signalisation rouge, maçonnerie décorative, enduits, travail soigné.
SICAF-03.22.95.08.68

Recherche d'emploi

Ch. MENAGEREPASSAGE Amiens ou proche, libre les après-midis sauf mardi.
Tél. 06.37.22.04.74.

Dispositif efficace, bonnes références.
Ch. EMPLOI MENAGEREPASSAGE, le matin, midi, particulier ou cabinet médical, soci. Guisard/Novon. Tél. 06.74.88.70.39.

Recherche emploi SOULÈVEUR en FN, en ÉLECTRODE et en CHARBONNIÈRE, assemblage et montage, 6 ans d'expérience, sérieux, motivé et flexible. AMIENS, Tél. 07.55.85.01.57.

Dame avec exp. rech. REPASSAGE, MENAGE, MOUV. COMPAGNE et autres. Tél. 06.78.48.44.74.

MAIRIES/COMMERCES

Locaux professionnels

Locaux
Louve entrep. 2.200 m². N° 80119 MO-REUL. Tél. 06.33.26.13.91.

AUTOMOBILE

Berlines

CITROËN

6 990 €



C3, 1.4 HDI 70 COLLECTION, peinture intégrale, V. Elect. avant, verrouillage centralisé, régl. Amis. de vit., radio CD MP3, phares anti-bruillard, clim. manuelle, 90.265 km, 10062/009, Cote 3 mois, Constat. Cullisima LAFACE, AXONAUTO CARECO, 06.72.43.51.21 / 03.22.96.95.26.

PEUGEOT

607 11 800 €
Vds con départ, 607, 138 cv, 2000, OPALÉ, 69 000 km, exc. État général, C.T. OK, 11.000 € à déb. tél. 06.84.76.02.23.

Outils/Trains

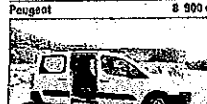
Fourgonnettes - de 3.5 t

Louco 12 700 €



Vends tout nouveau DAILY 12 m³, patente, 43 229 km, PRIM H.L., 2012, ETAT IRREPROCHABLE, AUTO MP1.
Tél. 03.21.33.63.36. www.auton1.net

Peugeot 8 900 €



Vends PARTNER LONG, 5 places, ETAT IRREPROCHABLE, 75.000 km, imm H.L., 2010, AUTO MP1. Tél. 03.21.33.63.36. www.auton1.net

Peugeot 12 900 €



Vends EXPERT L2H1 HDI, 128 cv, ETAT IRREPROCHABLE, 2012, imm H.L., 42.214 km, AUTO MP1. Tél. 03.21.33.63.36. www.auton1.net

AUTRES

11 000 € à déb. tél. 06.84.76.02.23.

Société

Rencontres

10000 €, 30 a, ch. Thienne de sa vie au 06.59.03.86.24, Code 13268 (fc-1.35 € - A. 0.34 € imm).

Aliné, bruno, célib., sans enfants, bonne situation ch. H. âge et physique idéal, pr. relation stable. Tél. : 06.59.03.26.24. Code 18011 (fc-1.256 € - A. 0.34 € imm).

Emily 40 a, divorcée par mon état, je rech. H. pr. relation sérieuse, 06.59.03.25.83 Code 1718 (fc-1.35 € - A. 0.34 € imm).

Courrier picard
FACILITEZ-VOUS LA VIE!
Pressez votre annonce par téléphone ou envoyez par carte bleue.
03 22 82 84 00
Les rendez-vous du Particulier!

Les annonces judiciaires et légales 60

Le Journal est officiellement habilité pour l'année 2014 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de l'Etat concernant tous les départements.

Le Parisien / Mardi 4 février 2014

VII

Enquête publique

PREFECTURE DE L'OISE
Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie
Bureau des risques, paysage et énergie

Enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutif au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire

COMMUNAL DE BEAURAINS LES NOYON

Par arrêté préfectoral du 9 janvier 2014, le Préfet de l'Oise, a autorisé le déroulement d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutif au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Beaurains les Noyon.

L'enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier seront consultables en mairie de Beaurains les Noyon, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur la registre d'enquête ouvert à cet effet au moyen de Beaurains les Noyon. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZIN, commissaire enquêteur à la mairie de Beaurains les Noyon.

Cette-ci se trouvera à la disposition du public, aux dates et heures suivantes, en mairie de Beaurains les Noyon :

- Jeudi 30 janvier 2014 de 9h30 à 12h30
- Samedi 8 février 2014 de 9h30 à 12h30
- Vendredi 28 février 2014 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en mairie de Beaurains les Noyon et à la direction départementale des Territoires service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie Bureau des Risques, Paysage et Énergie.

PREFECTURE DE L'OISE
Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie
Bureau des risques, paysage et énergie

Enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutif au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire

COMMUNAL DE BUSSY

Par arrêté préfectoral du 9 janvier 2014, le Préfet de l'Oise, a autorisé le déroulement d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutif au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Bussy.

L'enquête se déroulera du 30 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier seront consultables en mairie de Bussy, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Bussy. Toute correspondance pourra être adressée à Madame Danièle BAZIN, commissaire enquêteur à la mairie de Bussy.

Cette-ci se trouvera à la disposition du public, aux dates et heures suivantes, en mairie de Bussy :

- Jeudi 30 janvier 2014 de 14h00 à 17h00
- Samedi 16 février 2014 de 9h30 à 12h30
- Vendredi 28 février 2014 de 9h30 à 12h30

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en mairie de Bussy et à la direction départementale des Territoires service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie Bureau des Risques, Paysage et Énergie.

Insertions diverses

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL
Seraient actés par Maître Laurence VOSS, notaire à CHAMPELY, le jeudi 23 janvier 2014.

M. Claude GALBY
Retraité né à CLICHY (92110), le jeudi 10 juin 1937 et,
Mme Fouchart
Retraite née à GENNEVILLIERS (92200), le mardi 27 février 1940, demeurant ensemble à LE MESNIL EN THIELLE (60330), 40 Rue Marcel Cachin, mariés à la Mairie de GENNEVILLIERS, le samedi 27 février 1960, solennellement sous le régime légal de Communauté des meubles et acquisés envisagé de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime Communauté universelle.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Laurence VOSS, notaire à CHAMPELY, ou directement à leur domicile, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.
Pour insertion Maître Laurence VOSS

Tribunal de Commerce de Compiègne

Affaire: COSMETIC CAR PICARDIE, Adresse: 25 Rue du Bois de Tillet 60300 Crépy-En-Valois. Activité: entretien et réparation de véhicules automobiles légers. N° de Registre du Commerce: 503 188 955. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Monsieur Alain HERRIER, né le 7/11/1967 à COMPIEGNE - demeurant 6 route de Chamilly à VAUMOSSE (60111) pour une durée de 7 ans.

Affaire: MENUISERIE CONFORT, Adresse: 135 Rue Bossuet Zet Saint-Maximin 60100 Creil. Activité: commerce de gros (Comm. Inter.) de bois et de matériaux de construction. N° de Registre du Commerce: 430 268-492. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Lebanc-Laheray, représentée par Me Philippe Leheney 577 Rue de la Croix Verte 60600 AGNIETZ - Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

Affaire: TPBROKERS, Adresse: 113 Avenue de Beaubien le Lys 60260 Lamorlaye. Activité: Comm. de gros (Comm. Inter.) de fournitures et équipements industriels divers. N° de Registre du Commerce: 511 666 700. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Affaire: COSMETIC CAR PICARDIE, Adresse: 25 Rue du Bois de Tillet 60300 Crépy-En-Valois. Activité: entretien et réparation de véhicules automobiles légers. N° de Registre du Commerce: 503 188 955. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-B du code de commerce à l'encontre de Monsieur Alain HERRIER, né le 7/11/1967 à COMPIEGNE - demeurant 6 route de Chamilly à VAUMOSSE (60111) pour une durée de 7 ans.

Affaire: COSMETIC CAR PICARDIE, Adresse: 25 Rue du Bois de Tillet 60300 Crépy-En-Valois. Activité: entretien et réparation de véhicules automobiles légers. N° de Registre du Commerce: 503 188 955. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de M. Jean-Christophe FERRIER, né le 8/01/1971 à COMPIEGNE - demeurant 2 Bis avenue de Chamilly de fer - Appl 65 à COMPIEGNE (60200) pour une durée de 10 ans.

Affaire: SGPF II, Adresse: 300 Avenue de l'Europe 60180 Nogent-Sur-Oise. Activité: formation continue d'ad.Aes. N° de Registre du Commerce: 519 038 244. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-B du code de commerce à l'encontre de M. Hicham SAAD, né le 20/01/1977 à AZEMMOUR (MAROC) de nationalité marocaine, ancien gérant de la SARL SGPFII demeurant 130 avenue de l'Europe à NOGENT-SUR-OISE (60180) pour une durée de 10 ans.

Affaire: COSMETIC CAR PICARDIE, Adresse: 25 Rue du Bois de Tillet 60300 Crépy-En-Valois. Activité: entretien et réparation de véhicules automobiles légers. N° de Registre du Commerce: 503 188 955. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-B du code de commerce à l'encontre de Mme Catherine JACQUINOT, née le 7/05/1950 à COMPIEGNE, présente chez SARL COSMETIC CAR PICARDIE demeurant 324 rue de la Vallée à ANTHEUIL-PORTES (60162) pour une durée de 2 ans.

Affaire: COSMETIC CAR PICARDIE, Adresse: 25 Rue du Bois de Tillet 60300 Crépy-En-Valois. Activité: entretien et réparation de véhicules automobiles légers. N° de Registre du Commerce: 503 188 955. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-B du code de commerce à l'encontre de M. Jean-Christophe FERRIER, né le 01/01/1971 à COMPIEGNE - demeurant 2 Bis avenue de Chamilly de fer - Appl 65 à COMPIEGNE (60200) pour une durée de 10 ans.

Affaire: S.E.M., Adresse: Centre Commercial les Portes de l'Oise feu-de-Chemin Herbu 60230 Chamilly. Activité: commerce de détail d'alimentation en magasin spécialisé. N° de Registre du Commerce: 437 733 272. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Affaire: THOMCASTI, Adresse: 6 Avenue Georges Blainet Centre d'Alaises Ego 60330 La Pléssis-Basteville. Activité: autres services personnels n.c.s.a. N° de Registre du Commerce: 524 833 647. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Affaire: TPBROKERS, Adresse: 113 Avenue de Beaubien le Lys 60260 Lamorlaye. Activité: Comm. de gros (Comm. Inter.) de fournitures et équipements industriels divers. N° de Registre du Commerce: 511 666 700. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Affaire: LE COMPTOIR PICARD, Adresse: 15 B Rue de la Chamrède 60550 Coye-La-Foret. Activité: conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. N° de Registre du Commerce: 514 090 703. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-B du code de commerce à l'encontre de Mlle Mélanie DORON-BHAMARAD, née le 13/11/1973 à BEAULVAIS - ancienne gérante de l'EURL LE COMPTOIR PICARD - demeurant 15 Bis rue de la Chamrède à COYE-LA-FORET (60550) pour une durée de 15 ans.

Affaire: LE COMPTOIR PICARD, Adresse: 15 B Rue de la Chamrède 60550 Coye-La-Foret. Activité: conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. N° de Registre du Commerce: 514 090 703. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Mlle Mélanie DORON-BHAMARAD, née le 13/11/1973 à BEAULVAIS - ancienne gérante de l'EURL LE COMPTOIR PICARD - demeurant 15 Bis rue de la Chamrède à COYE-LA-FORET (60550) pour une durée de 15 ans.

Affaire: NANA ACHO, Adresse: 211 Allée Electrice, Adresse: 130 Avenue Bellevue 60100 Creil. Activité: travaux d'installation électrique dans tous locaux. N° de Registre du Commerce: 491 572 467. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Angel-Hazane représentée par Me Philippe Angel 1 Rue des Bonnetiers 60200 Compiègne. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

Affaire: MENUSERIE CONFORT, Adresse: 135 Rue Bossuet Zet Saint-Maximin 60100 Creil. Activité: commerce de gros (Comm. Inter.) de bois et de matériaux de construction. N° de Registre du Commerce: 430 268-492. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 24 janvier 2014 : Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne prononcé en date du 22/01/2014, la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15/07/2013 - désignant liquidateur Lebanc-Laheray, représentée par Me Philippe Leheney 577 Rue de la Croix Verte 60600 AGNIETZ - Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

Affaire: BATS, Adresse: 2 Rue Philippe de Beauvancour 60700 Pont-Sainte-Maxence. Activité: travaux de maçonnerie générale et pose oeuvre de bâtiment. N° de Registre du Commerce: 493 659 718. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-B du code de commerce à l'encontre de Mlle Sanda ABABOU, née le 10 Mai 1983 à FES (MAROC), de nationalité marocaine - épouse de M. BATS, BATS - demeurant chez Mme HAJA ABABOU, 56 résidence Georges POMPIDOU à PONT-SAINTE-MAXENCE (60700) pour une durée de 15 ans.

Affaire: BATS, Adresse: 2 Rue Philippe de Beauvancour 60700 Pont-Sainte-Maxence. Activité: travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. N° de Registre du Commerce: 493 659 718. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Mlle Sanda ABABOU, née le 10 Mai 1983 à FES (MAROC), de nationalité marocaine - épouse de M. BATS, BATS - demeurant chez Mme HAJA ABABOU, 56 résidence Georges POMPIDOU à PONT-SAINTE-MAXENCE (60700) pour une durée de 15 ans.

Affaire: BATS, Adresse: 2 Rue Philippe de Beauvancour 60700 Pont-Sainte-Maxence. Activité: travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. N° de Registre du Commerce: 493 659 718. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Mlle Sanda ABABOU, née le 10 Mai 1983 à FES (MAROC), de nationalité marocaine - épouse de M. BATS, BATS - demeurant chez Mme HAJA ABABOU, 56 résidence Georges POMPIDOU à PONT-SAINTE-MAXENCE (60700) pour une durée de 15 ans.

Affaire: LE COMPTOIR PICARD, Adresse: 15 B Rue de la Chamrède 60550 Coye-La-Foret. Activité: conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. N° de Registre du Commerce: 514 090 703. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-B du code de commerce à l'encontre de Mlle Mélanie DORON-BHAMARAD, née le 13/11/1973 à BEAULVAIS - ancienne gérante de l'EURL LE COMPTOIR PICARD - demeurant 15 Bis rue de la Chamrède à COYE-LA-FORET (60550) pour une durée de 15 ans.

Affaire: ZARINA, Adresse: 39 Rue Gambetta 60100 Creil. Activité: commerce de détail d'alimentation en magasin spécialisé. N° de Registre du Commerce: 512 446 401. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Affaire: MIKI, Adresse: 10 Rue Pierre Wolf 60230 Chamilly. Activité: commerce de gros (Comm. Inter.) de fournitures et équipements industriels divers. N° de Registre du Commerce: 531 271 984. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Affaire: NANA ACHO, Adresse: 211 Allée Electrice, Adresse: 130 Avenue Bellevue 60100 Creil. Activité: travaux d'installation électrique dans tous locaux. N° de Registre du Commerce: 491 572 467. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Angel-Hazane représentée par Me Philippe Angel 1 Rue des Bonnetiers 60200 Compiègne. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

Affaire: DOUVILLE, Adresse: Centre Commercial Villetout 13 60000 Sars. Activité: commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé. N° de Registre du Commerce: 415 253 078. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Angel-Hazane représentée par Me Philippe Angel 1 Rue des Bonnetiers 60200 Compiègne. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

Affaire: SGPF II, Adresse: 300 Avenue de l'Europe 60180 Nogent-Sur-Oise. Activité: formation continue d'ad.Aes. N° de Registre du Commerce: 519 038 244. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de M. Hicham SAAD, né le 20/01/1977 à AZEMMOUR (MAROC), de nationalité marocaine, ancien gérant de la SARL SGPFII demeurant 130 Avenue de l'Europe à NOGENT-SUR-OISE (60180) pour une durée de 10 ans.

Affaire: AEUZ DU PROPRÉTAIRE, Adresse: 481 Rue de Port-Saint 60120 Longueil-Sainte-Marie. Activité: autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel. N° de Registre du Commerce: 510 227 879. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Lebanc-Laheray, représentée par Me Genevieve Lebanc 10 Place du Général de GAULLE 60300 Compiègne - Adresse la mention de l'activité jusqu'au 31 janvier 2014

Affaire: SHEDCOENT, Adresse: 33 Rue Saint-Cornélie 60200 Compiègne. Activité: restauration traditionnelle. N° de Registre du Commerce: 512 583 287. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant l'annulation d'une procédure de redressement judiciaire désignant mandataire judiciaire SCP Angel-Hazane représentée par Me Denis Hazane 1 rue des Bonnetiers 60200 Compiègne - Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

Affaire: ZARINA, Adresse: 39 Rue Gambetta 60100 Creil. Activité: commerce de détail d'alimentation en magasin spécialisé. N° de Registre du Commerce: 512 446 401. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Affaire: MIKI, Adresse: 10 Rue Pierre Wolf 60230 Chamilly. Activité: commerce de gros (Comm. Inter.) de fournitures et équipements industriels divers. N° de Registre du Commerce: 531 271 984. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Affaire: LE COMPTOIR PICARD, Adresse: 15 B Rue de la Chamrède 60550 Coye-La-Foret. Activité: conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. N° de Registre du Commerce: 514 090 703. Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 22 janvier 2014 : Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Mlle Mélanie DORON-BHAMARAD, née le 13/11/1973 à BEAULVAIS - ancienne gérante de l'EURL LE COMPTOIR PICARD - demeurant 15 Bis rue de la Chamrède à COYE-LA-FORET (60550) pour une durée de 15 ans.

Collectivités territoriales

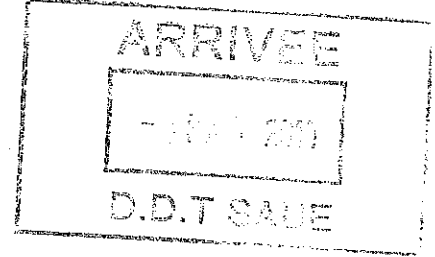


Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements de la France et de l'étranger.

Actuelogiciels.fr
Toutes les annonces
légal et entreprises
depuis 2010

Notre contact pour vos annonces : 01 40 10 61 51 - marchespublics@actuelogiciels.fr - leparisien.fr/nouvellesannonces

Annexe 3



Procès-verbal de synthèse

Mme Danièle BAZIN
22 Bd de Pont Noyelles
80090 AMIENS
0676740135
Danièle.bazin80@orange.fr

Objet : PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPRN)
MOUVEMENTS DIFFERENTIELS DE TERRAIN LIES AUX PHENOMENES DE RETRAIT-
GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

COMMUNE DE BEAURAIN-LES-NOYON, CANTON DE NOYON, ARRONDISSEMENT DE
COMPIEGNE, DEPARTEMENT DE L'OISE

Monsieur le Préfet,

J'ai procédé le 28 février 2014 à la clôture de l'enquête publique concernant ce PPRN. Je souhaite porter à votre connaissance les observations écrites et orales des intervenants consignées dans le registre d'enquête mis à leur disposition lors de mes permanences et aux heures d'ouverture de la mairie du 30 janvier au 28 février 2014.

S'agissant de l'organisation de l'enquête, la concertation préalable à la procédure a été menée en toute transparence et de façon coordonnée avec vos services, le Maire de la commune de Bussy et le commissaire-enquêteur.

Les permanences du commissaire-enquêteur ont été clairement annoncées et toute personne pouvait avoir accès au dossier, transmettre des informations et formuler des réclamations.

Seules trois personnes se sont présentées aux permanences. Le 08 février, un habitant de cette commune depuis 1929, a précisé, qu'au cours du temps, il avait réalisé de nombreux travaux pour limiter les conséquences néfastes de ce phénomène. Le 28 février un couple qui avait construit en 2002 est venu s'informer. Il a précisé qu'à ce jour, il n'était pas encore concerné.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir apporter, à ce procès-verbal de synthèse, dans les quinze jours, un mémoire en réponse qui sera annexé à mon rapport et à mes conclusions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

BEAUVAIS
Le 4 mars 2014

I. MODESTE

P / Monsieur le Préfet

AMIENS
Le 4 mars 2014

Madame Danièle BAZIN
Commissaire-enquêteur

Annexe 2

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des territoires

Beauvais, le 17 mars 2014

Service de l'aménagement,
de l'urbanisme et de
l'énergie
Bureau des risques,
paysage et éolien

Madame,

Le 4 mars 2014, vous avez transmis, à la DDT, le procès verbal des observations liées à l'enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Beaurains Les Noyon qui s'est déroulée du 30 janvier au 28 février 2014.

Après examen par l'ensemble des services instructeurs, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe, les éléments de réponse.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La responsable du service de
l'aménagement, de l'urbanisme et de
l'énergie

Marie BANATRE

Madame Danièle BAZIN
22 Boulevard De Pont Noyelles
80090 AMIENS

| Provenance | Question posée/ remarque formulée | Réponse DDT |
|---|---|--|
| <p>Le 8 février 2014 : Observation de M. Labarre, habitant de Beaurains Les Noyon depuis 1929</p> | <p>«Je suis concerné par ce problème. J'ai depuis longtemps constaté de nombreuses fissures et des affaissements de mon habitation construite en 1923 sur de l'argile. J'ai réalisé entre 1950 et 1970 de nombreux travaux de consolidation (poses de rails, chaînage, fer IPN ..) qui ont fortement réduit l'évolution de ces dommages. Cependant, une véranda construite en 1985 se désolidarise de l'habitation et un mur en briques ainsi qu'un bâtiment annexe se fendillent sérieusement»</p> | <p>Dans le cadre du PPR, nous ne pouvons que prendre note. Pour information, cette personne a retourné le questionnaire qui a été transmis au BRGM par la DDT.</p> |